



## Fiche de Poste Architecte

### I-Diplôme et formation :

- ✓ Diplôme d'Architecte ou un diplôme reconnu équivalent conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;
- ✓ Lauréat(e) d'une école d'architecture.

### II-Compétences requises :

- ✓ Bonne connaissance de l'environnement institutionnel de l'Agence ;
- ✓ Bonne connaissance des lois et textes régissant l'urbanisme et l'architecture et relatifs aux procédures d'instruction des dossiers d'autorisation de : construction, Lotissement, Morcellement ou Création des groupes d'habitation ;
- ✓ Bonne connaissance des lois et textes législatifs en matière de la planification et gestion urbaine et de l'élaboration des documents d'urbanisme ;
- ✓ Bonne connaissance des normes régissant la construction et l'aménagement (normes d'architecture, normes urbaines, grille des équipements...) ;
- ✓ Maîtrise des outils informatiques en relation avec le domaine de l'urbanisme (Autocad, Archicad, techniques 3D...) ;
- ✓ Compétences prouvées en matière d'organisation, de rédaction, de communication et de gestion des délais ;
- ✓ Aptitude à travailler en coordination avec les divers Services et Partenaires Externes.

### III –Missions principales :

- ✓ Suivre la réalisation des documents d'urbanisme dans les délais impartis ;
- ✓ Participer à toute mission liée à la planification urbaine et à la réalisation des études spécifiques (chartes architecturales...)
- ✓ Assurer l'instruction des dossiers relatifs aux demandes d'autorisations de construire, de lotir, morceler ou créer des groupes d'habitations ainsi que la pré-instruction le cas échéant et ce, conformément aux procédures et à la réglementation en vigueur ;
- ✓ Participer aux différentes commissions de l'Agence Urbaine d'Essaouira (AUESS) ;
- ✓ Assurer le contrôle et le respect de la réglementation des plans d'aménagement et la vérification de la conformité des projets de construction, de lotissements, de morcellement et groupes d'habitations par rapport aux plans autorisés ;
- ✓ Assurer le suivi des projets examinés par l'Agence Urbaine d'Essaouira (AUESS) ;
- ✓ Assister aux commissions de réception provisoire et définitive des lotissements autorisés ;
- ✓ Assister les investisseurs et les architectes pour traiter leurs projets dans les meilleurs délais.
- ✓ Exécuter toute autre tâche confiée par la Directrice de l'Agence relevant de son champ de compétences.

